

Remboursement des frais de déplacement

Par **Norbert**, le **04/11/2015** à **20:32**

Bonjour à tous,

J'aimerais avoir vos éclaircissements sur un point de fiscalité pour mon cas pratique.

Voilà, j'ai un gérant de société qui, travaillant sur Paris et en Province, se fait rembourser, par son entreprise, ses frais de déplacement en train (environ 5000€ par an).

Je me demandais si ces revenus devaient être comptabilisés dans la détermination du salaire brut, puis ensuite déduit de l'imposition au titre des frais professionnels, ou si au contraire ces frais, puisqu'ils ont été remboursés par l'entreprise, ne sont pas imposés, et donc déductibles.

Merci d'avance pour votre aide!